



DU Végé POUR CHANGER ?

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Madame, Monsieur,

A compter du 1er Novembre 2019, la loi EGALIM a rendu obligatoire la mise en place d'un repas végétarien par semaine pour une phase test de 2 ans.

Dans cette perspective, il est proposé de mettre en application cette directive de façon progressive par l'introduction de recettes végétariennes au rythme suivant :

- Une fois tous les 15 jours pour la période de novembre,
- Puis une fois par semaine à compter de décembre 2019 .

Ce calendrier permet ainsi d'habituer progressivement nos jeunes convives à de nouvelles recettes et de nouveaux ingrédients. L'objectif étant de continuer à apporter des recettes cuisinées et de qualité, tant en terme gustatif que nutritionnel.

A cet effet, vos enfants auront l'occasion de découvrir sur cette période de novembre à décembre des recettes comme un parmentier végétarien - où la viande est remplacée par des lentilles - ou encore des falafels à l'orientale - boulettes de pois-chiche - accompagnés de coquillettes bio.

Ces exemples de recettes, préparées par les cuisiniers d'API Restauration, associant des féculents et des légumes secs, garantissent un apport protidique suffisant, tout en favorisant des plats appréciés des enfants.

Souhaitant que ces précisions vous permettent de mieux appréhender cette évolution.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

Nathalie EPERLING
Directrice Régionale API RESTAURATION
Pour la CHAMPAGNE-ARDENNE

Pour la Présidente de la Communauté
urbaine du Grand Reims
La Vice-présidente
Katia BEAUJARD

